



Classification	SCPI à capital variable
Visa AMF	SCPI n°15-30 du 18 décembre 2015

Revenus distribués

Distribution 2016*	7,41 €
Dont réserves	0,00 €
Taux de distribution sur valeur de marché 2016	3,71 %
1 ^{er} trimestre 2017 (mai)*	1,88 €
2 ^{ème} trimestre 2017 (juillet)*	1,82 €
Prochaine distribution prévue	Novembre 2017

* Montants par part en pleine jouissance.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Chiffres Clés au 30/06/2017

DONNÉES FINANCIÈRES	
Prix de souscription	200,00 €
Valeur de retrait	196,00 €
Valeur de réalisation**	190,89 €
Valeur de reconstitution**	210,37 €
Nombre d'associés	10
Nombre de parts	138 413 parts
Capital social	20 761 950 €
Capitalisation	27 682 600 €
DONNÉES IMMOBILIÈRES	
Nombre d'immeubles	11
Surface totale	10 571 m ²
Taux d'occupation financier	97,92 %
Taux d'occupation physique	100,00 %
Loyers encaissés du trimestre	354 059,12 €
Surface vacante	0 m ²

** Valeurs indicatives au 30 juin 2017.

Chers Associés,

Au premier semestre 2017, l'appétence des investisseurs pour l'immobilier d'entreprise en France demeure forte avec un volume investi de 8,9 milliards d'euros (source : Cushman & Wakefield), stable par rapport à celui de 2016 sur la même période.

Les bureaux restent la classe d'actifs privilégiée par les investisseurs puisqu'ils représentent 62 % des montants investis sur les six premiers mois de l'année. Ces investissements sont principalement concentrés dans le croissant ouest parisien.

L'investissement en commerces est en léger retrait sur la période et représente 12 % des volumes. Toutefois, l'attrait des investisseurs pour l'achat de boutiques en pied d'immeuble se confirme, notamment en région parisienne.

Les taux de rendement immobiliers se stabilisent à des niveaux historiquement bas, toutes classes d'actifs confondues notamment en raison de l'afflux de liquidité et de la rareté de produits « Core » sur le marché.

Au terme de l'année 2017, les observateurs prévoient un volume d'investissement au niveau national compris entre 27 et 30 milliards d'euros soit un niveau supérieur aux années 2015 et 2016.

Dans ce contexte, ATREAM poursuit la stratégie d'investissement de la SCPI en ciblant des actifs de bureaux et commerces situés sur des marchés matures, à Paris, en Île-de-France et en régions. La qualité de l'emplacement foncier ainsi que la solvabilité des locataires demeurent primordiales dans la politique d'investissement de la SCPI. La mise en œuvre de cette dernière s'est traduite par la signature d'une promesse de vente au second trimestre 2017 portant sur l'acquisition d'un immeuble de bureaux situé en centre-ville de Bordeaux dont l'acquisition définitive a été réalisée le 19 juillet.

Au 30 juin 2017, la SCPI Carac Perspectives Immo a procédé à une distribution de revenus totale de 3,70 € par part. Pour rappel, le montant prévisionnel de la distribution 2017 est estimé à près de 7,60 € par part.

Nous vous remercions de votre confiance.

Pascal SAVARY
Président d'Atream

Grégory SOPPELSA
Directeur Général d'Atream

ACTUALITÉS DE LA SCPI

Le Conseil de Surveillance de la SCPI a été réuni le 15 juin dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale annuelle mixte qui s'est tenue le 30 juin 2017.

Ces réunions ont permis de faire le bilan de l'exercice social écoulé de la société et d'évoquer les perspectives pour l'année 2017.

Au regard de la collecte enregistrée en 2016 et au début de l'année 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée en faveur de l'augmentation du capital social maximum statutaire, pour le porter de 37,5 m€ à 75 m€.

MARCHÉ DES PARTS

	Nombre de parts	Montant
Nouvelles souscriptions	2 816	563 200 €
Souscriptions compensant les retraits	0	- €
Total collecte brute	2 816	563 200 €
Parts en attente de retrait	0	- €



ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

Acquisitions de la période :

Adresse	A / PA */**	Type d'actif	Surface (m ²)	Prix d'acquisition AEM (en €)	Loyer annuel**	Date d'acquisition
Ravezies - 6 Place Ravezies 33000 BORDEAUX (SCI Immo Sport)	PA	Bureaux	4 367	12 034 376	641 051 €	19/07/2017

* Acquisition (A) / Promesse de vente (PA) ** Hors taxes /Hors charges

Arbitrages : Néant.

Evènements survenus depuis le 30 juin :

Acquisition définitive de l'immeuble Ravezies à Bordeaux le 19 juillet par la SCI Immo Sport.

Principaux actifs du patrimoine :



Toulouse

◇ Décathlon

(Acquis le 23/12/2015)

- **Adresse :** 2 boulevard d'Arcole - 31000 Toulouse
- **Type d'actif :** Commerce (Pied d'immeuble)
- **Surface :** 4 487 m²
- **Nombre de locataires :** 1 : Décathlon



Toulouse

◇ Saint-Michel

(Acquis le 23/12/2015)

- **Adresse :** 16 Grande Rue Saint Michel et 2 rue Saint-Denis - 31400 Toulouse
- **Type d'actif :** Commerce (Pied d'immeuble)
- **Surface :** 600 m²
- **Nombre de locataires :** 3 : Nexity, Picard, Caisse d'Épargne



Paris

◇ Rue de la Pompe

(Acquis le 27/07/2016)

- **Adresse :** 5 rue de la Pompe et 8 rue François Ponsard - 75016 Paris
- **Type d'actif :** Commerce
- **Surface :** 585 m²
- **Nombre de locataires :** 1 : BNP Paribas



Levallois-Perret

◇ Villiers

(Acquis le 27/07/2016)

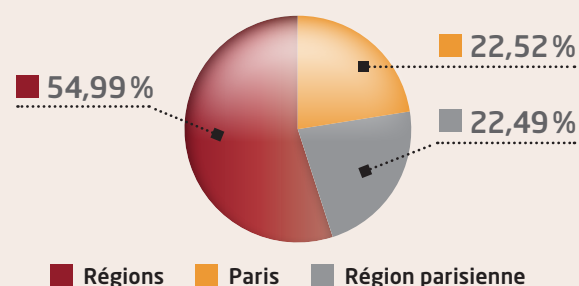
- **Adresse :** 26/32 rue de Villiers - 92200 Levallois-Perret
- **Type d'actif :** Commerce
- **Surface :** 510 m²
- **Nombre de locataires :** 1 : BNP Paribas

RÉPARTITION DU PATRIMOINE

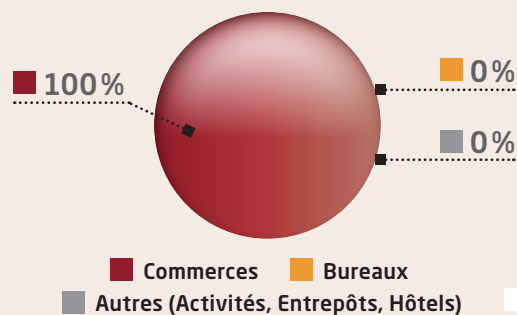
Au 30 juin, la SCPI Carac Perspectives Immo bénéficie d'une répartition géographique équilibrée de son portefeuille entre Paris (23 %), Île-de-France (22 %) et les Régions (55 %).

La répartition sectorielle du portefeuille de la SCPI Carac Perspectives Immo demeure concentrée à 100 % sur des locaux commerciaux de centre-ville, loués à des enseignes et commerces de proximité.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION SECTORIELLE



Répartitions en valeur vénale des actifs au 30 juin 2017.

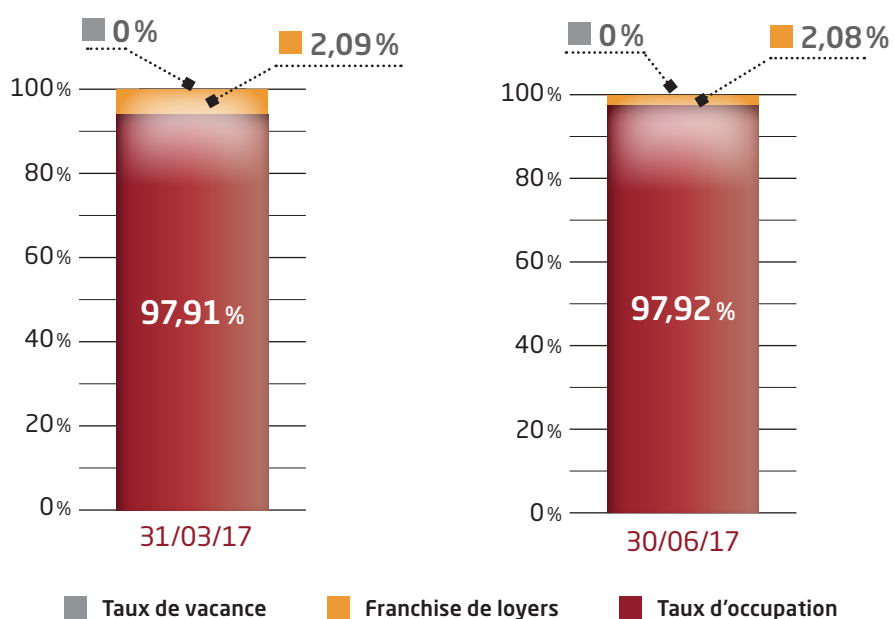
SITUATION LOCATIVE

Au 30 juin, le taux d'occupation physique des actifs de la SCPI Carac Perspectives Immo, demeure à 100 %.

Sur la période, le taux d'occupation financier reste stable à 97,92 % (vs 97,91 %).

Ce taux devrait encore s'améliorer au cours des prochains trimestres au rythme de la consommation des mesures d'accompagnement accordées à certains preneurs.

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)



Au cours du second trimestre 2017, les loyers encaissés se sont élevés à 354 059 € hors taxes, hors charges.

➤ **Principales relocations :** le patrimoine de la SCPI étant intégralement loué, aucune relocation n'a été réalisée.

➤ **Principales libérations :** aucune libération n'est intervenue au cours du trimestre.



Glossaire

• **PRIX D'ACQUISITION (AEM) :** Prix d'acquisition ou valeur conventionnelle de l'immeuble augmenté des droits d'enregistrement de l'acquisition effectivement acquittés par la SCPI.

• **TAUX D'OCCUPATION FINANCIER :** le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

• **TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE :** le taux d'occupation physique est le rapport entre la surface louée par la société et la surface totale du patrimoine qu'elle détient.

• **VALEUR DE RETRAIT :** montant revenant à l'associé sortant, correspondant au prix de souscription de la part diminuée des frais de souscription.

• **VALEUR DE RÉALISATION :** valeur vénale du patrimoine augmentée de la valeur nette de l'actif de la société.

• **VALEUR DE RECONSTITUTION :** valeur de réalisation augmentée des frais nécessaires à la reconstitution du patrimoine à l'identique.

• **TAUX DE DISTRIBUTION SUR VALEUR DE MARCHÉ (TDVM) :** Le taux de distribution sur la valeur de marché de la SCPI est la division entre le dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) et le prix de part acquéreur moyen de l'année.



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION, RETRAIT ET CESSIION DE PARTS

↳ Souscriptions

Les souscriptions sont reçues dans la limite du capital maximum statutaire de la société s'élevant à 75 000 000 €.

Le bulletin de souscription énonce clairement les modalités de chaque émission et en particulier son montant, les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, le prix des parts nouvelles, leur date d'entrée en jouissance.

Le minimum de souscription, pour tout autre nouvel associé, est de 1 500 parts. Aucun minimum de souscription n'est exigé pour les souscriptions ultérieures des associés. Le prix de souscription d'une part est fixé à 200 € et inclut une commission de souscription de 2 % HT, soit 2,4 % TTC. Les parts souscrites portent jouissance

le premier jour du mois qui suit le mois de la souscription.

↳ Retraits

Conformément aux dispositions régissant les SCPI à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la Société, partiellement ou en totalité.

↳ Risques

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée par la Société de gestion est de 8 ans.

Comme tout investissement, l'immobilier physique présente des risques, notamment

une absence de rentabilité potentielle et un risque de perte en capital. Ces risques peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière, locative et géographique du portefeuille de la SCPI, cet objectif de diversification n'étant pas garanti.

Les principaux facteurs de risques identifiés pour la SCPI Carac Perspectives Immo sont :

- risque de perte en capital ;
- absence de garantie de revenus ;
- frais de gestion annuels supportés
- liquidité non garantie.

Pour plus d'informations sur les modalités de souscription, retraits et les risques, se reporter à la note d'information.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

↳ Caractéristiques de la SCPI

Classification	SCPI à capital variable
Date de création (immatriculation RCS)	9 décembre 2015
Durée de la SCPI	99 ans
Numéro d'immatriculation	815 266 317 R.C.S. Nanterre
Numéro du visa AMF	N° 15-30 du 18 décembre 2015
Durée de la détention recommandée	8 ans minimum
Capital maximum statuaire	75 000 000 €
Évaluateur Immobilier	BNP Parisbas Real Estate Valuation France
Dépositaire	CACEIS Bank France
Commissaire aux Comptes	Mazars

↳ Fiscalité

Les SCPI n'entrent pas dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés conformément à l'article 239 septies du Code général des impôts. Les revenus potentiels issus de la location des actifs immobiliers sont imposés pour les personnes physiques selon le régime fiscal des revenus fonciers. Les produits financiers réalisés par la SCPI sur les placements de trésorerie sont soumis à l'impôt progressif sur les revenus (catégorie des capitaux mobiliers) et aux prélèvements sociaux au taux de 15,50 %.

Les cessions de parts sont imposées selon le régime des plus-values immo-

bilères : impôt sur le revenu au taux proportionnel de 19 % augmenté des prélèvements sociaux de 15,50 %, soit un taux global de 34,50 %, avec une exonération partielle jusqu'à la 30^e année et totale au-delà.

Quant à l'imposition des dividendes éventuels perçus de l'étranger, l'impôt étranger est neutralisé en France afin d'éviter la double imposition.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.



ATREAM

Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros.

503 740 433 RCS NANTERRE.

Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011.

Vos contacts :

Service Gestion des Associés
14 rue Avaulée
92240 MALAKOFF
SCPI@atream.com

Site Internet :

www.atream.com

La note d'information de la SCPI CARAC PERSPECTIVES IMMO a reçu le visa AMF : SCPI n° 15-30 en date du 18 décembre 2015. Elle est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la Société de gestion ou ses distributeurs habilités.